

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Présents : MIGUET Vincent, ANDRE Sylvaine, DAJOUX Philippe, DUVERGER Françoise, JOLY Agnès, MAGNIEZ Thierry, NICOUD Clémence, PETIT BARAT Magalie, SAINT MARCEL Déborah

Absent excusé : MIGUET Lionel (pouvoir à ANDRE Sylvaine)

Secrétaire : DUVERGER Françoise

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

I – Approbation des comptes de gestion 2024 D 2025-08

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II – Budget principal. Approbation du compte administratif 2024 D 2025-09

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 :

Section de fonctionnement

Dépenses	349 826.91 €
Recettes	431 271.09 €
Résultat de l'exercice	81 444.18 €
Résultat de clôture 2023	335 290.63 €
Résultat de clôture 2024	416 734.81 €

Section d'investissement

Dépenses	658 763.44 €
Recettes	245 623.75 €
Résultat de l'exercice	- 413 139.69 €
Résultat de clôture 2023	243 184.16 €
Résultat de clôture 2024	- 169 955.53 €
RAR 2024 en recettes	458 650.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2024.

III – Section du Cimetière. Approbation du compte administratif 2024 D 2025-10

Section de fonctionnement

Dépenses	2 334.74 €
Recettes	11 127.54 €
Résultat de l'exercice	8 792.80 €
Résultat de clôture 2023	9 600.12 €
Résultat de clôture 2024	18 392.92 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 de la Section du Cimetière.

IV – Section du Cimeteret. Approbation du compte administratif 2024 D 2025-11

Section de fonctionnement

Dépenses	874.00 €
Recettes	2 265.52 €
Résultat de l'exercice	1 391.52 €
Résultat de clôture 2023	19 527.31 €
Résultat de clôture 2024	20 918.83 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 de la Section du Cimeteret.

V – Budget principal. Affectation du résultat 2024 D 2025-12

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 416 734.81 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	81 444.18 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	335 290.63 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	416 734.81 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 169 955.53 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	458 650.00 €
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	416 734.81 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	416 734.81 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

VI – Budget principal. Vote du budget primitif 2025 D 2025-15

Vu le débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	831 503.53 €	831.503.53 €
Section d'investissement	891 485.53 €	891 485.53 €
TOTAL	1 722 989.06 €	1 722 989.06 €

VII – Vote des taux des impôts directs locaux D 2025-18

Le Conseil Municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 17.54 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 131.07 %

Le Maire,



Vincent MIGUET

La Secrétaire,

Françoise DUVERGER

